

« Quand la peine disparaît mais que la condamnation demeure : la grâce présidentielle »

Mesdames, messieurs, si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour vous parler d'un sujet qui me questionne, m'interroge, me trouble et me révolte : la grâce présidentielle. Vous vous dites sûrement que ce sur quoi je vais plaider n'a aucune importance, et que je ferais mieux de m'intéresser à des sujets plus inquiétants à l'avenir de notre monde. Mais voilà ; ces sujets, on en entend parler à flots et je préfère éclairer les consciences sur un sujet plus méconnu aux yeux du monde. Comprenez-moi, je ne suis pas contre l'idée de libérer de pauvres gens victimes des failles de la justice. Non. Je suis contre tout ce que cela implique au détriment de notre société. Société que, étant jeune, je souhaite tout particulièrement améliorer. Afin de vivre dans un monde qui nous ressemble et nous rassemble.

La grâce présidentielle ne date pas de la V^{ème} République. C'est un droit régalien des anciens rois de France consolidé par l'article 17 de la constitution qui a été remodifié en 2008 : « Le président de la République a le droit de faire grâce à titre individuel ». Assurément, elle se justifiait à l'époque où la peine de mort était encore appliquée en France afin d'examiner le cas de chaque condamné. D'après George Pompidou, « le droit de grâce n'est pas un cadeau fait au chef de l'Etat pour lui permettre d'exercer ses fantaisies, c'est une responsabilité parfois effrayante qu'il prend [...] seul avec sa conscience. »

Mais la grâce présidentielle n'est-elle pas une pratique dépassée, en contradiction avec les valeurs de notre société ?

Je vais prendre un exemple simple. Jacqueline Sauvage. Tout le monde connaît l'affaire Sauvage ; elle a tué son mari après avoir subi de nombreuses violences de sa part, mais n'étant pas en cas de légitime défense elle a été jugée coupable et a été condamnée. En la grâçant, François Hollande ne l'a pas innocentée. Non ! Il lui a simplement empêché de purger sa peine en prison en lui accordant la liberté. Mais quel sentiment cela doit être de se regarder dans la glace avec le poids de la culpabilité qui nous enterre chaque jour un peu plus dans les ténèbres du désespoir... Madame Sauvage est morte dans ces ténèbres-là. Un autre exemple, Omar Raddad, français d'origine marocaine condamné pour le meurtre de Ghislaine Marchal à Mougins. Il a été gracié par Jacques Chirac mais malgré cette pseudo liberté il se bat encore aujourd'hui pour clamer son innocence. Et tout récemment, Boualem Sansal, condamné pour être une menace au gouvernement algérien. Il est finalement gracié en novembre dernier alors que lui revendique son innocence ! Il pense aussi que la grâce présidentielle ne rend pas innocent et témoigne que « la liberté peut être très malheureuse ». La détermination d'Omar Raddad et de Boualem Sansal est tout à fait défendable : physiquement ils sont libres, mais s'ils se battent c'est pour se libérer des chaînes que la culpabilité forme en eux, afin de ne pas mourir coupables comme Jacqueline Sauvage.

De plus, les personnes graciées ont été jugées coupables par la justice. Non pas par erreur ou par hasard, mais conformément à la loi. En grâçant quelqu'un, le président de la République montre son opposition à la justice et à la loi. Comment les citoyens peuvent-ils avoir foi en la justice si le chef de l'Etat lui-même ne l'a pas ? Je me demande bien comment ! Moi, j'ai foi en la justice, et j'ai foi en la loi. Mais évidemment, je ne doute pas un instant que les personnes graciées méritent de l'être et je pense notamment à Jacqueline Sauvage qui a été un modèle de féminisme et de résistance au patriarcat. Mais ne faut-il pas alors changer les lois

en faveur de ces personnes plutôt que de contredire la loi en gracieant des coupables ? Ne faut-il pas rendre ces coupables innocents plutôt que de les condamner à être d'éternels condamnés non condamnés ?

Enfin, comme je l'ai évoqué, la grâce présidentielle date du régime monarchique et se trouvait être une démonstration de l'absolutisme du roi. L'absolutisme du roi ! N'est-ce pas un parfait anachronisme datant d'une époque révolue, en contradiction avec la démocratie moderne ? Elle se trouve être aussi en contradiction avec les valeurs de notre société, telles que l'égalité. D'après la constitution, nous naissons libres et égaux en droits. Je ne vous apprends rien en disant ça. Etant une faveur, la grâce présidentielle n'est donc pas accordée à tout le monde. Je veux dire que tous les accusés ne sont pas égaux en droits, je suis convaincue qu'une certaine quantité d'innocents pourtant jugés coupables ne seront jamais graciés simplement parce que par exemple ils ne sont pas assez médiatisés. Et la démocratie, la démocratie que je défends et défendrai toujours. Pour nos libertés. Pour l'honneur des gens qui se sont battus pour elle. La démocratie en France repose sur la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Le président de la République, en gracieant quelqu'un ne prend-il pas ainsi le pouvoir judiciaire ?

Pour clore ces propos, d'après moi, d'un point de vue moral, la grâce présidentielle n'est pas une solution pour des coupables qui souhaitent la liberté, mais qui souhaitent surtout être innocents. Elle peut également créer de la méfiance chez les citoyens envers la justice et pose problème aux valeurs de la République et de la démocratie. De mon point de vue, elle est surtout anachronique. Dorénavant, je peux affirmer que je me positionne contre la grâce présidentielle à cause de laquelle les coupables graciés portent le poids de leur culpabilité. C'est ainsi que mon réquisitoire de la grâce présidentielle s'achève. J'ai plaidé. J'ai plaidé au nom de la République. Au nom de la démocratie. Au nom de la justice. J'ai plaidé au nom de la liberté et au nom de tous ceux qui lui ont permis d'exister. J'ai plaidé au nom de l'égalité, et peut-être même au nom de la fraternité. Plus simplement, j'ai plaidé au nom de la France et de tous les français. Je vous remercie de votre attention. Liberté. Egalité. Fraternité.

Alessia BESSONE

Élève de 2^{nde}

Lycée Honoré d'Estienne d'Orves